



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

Paris, le 19 juin 2024

Affaire suivie par : Malang NDIAYE
Tel : 01.70.96.19.53
Courriel : malang.ndiaye@drieets.gouv.fr

HIRELINK
229 RUE SAINT-HONORE
75001 Paris

Récépissé de dépôt N° T07524067108

Le directeur régional certifie qu'en application des articles L.2231-6, L.3313-3, L.3323-4, L.3323-6, L.3332-9, L.3345-1, L.3345-2, L.5121-12, D.2231-2 à 8, D.2323-9, D.2323-12-2, D.3313-1, D.3313-2, D.3313-3, D.3313-7-1, D.3323-2, D.3323-8, D.3345-1 à 5, R.2231-9, R.3332-4, R.3332-5, et R.5121-29 du code du travail, et des articles L.138-31 et L.911-1 du code de la sécurité sociale, il a été déposé le **04/06/2024** :

Accord PERCOL

Date de signature : 03/06/2024

Par : HIRELINK
N° SIRET : 92495842400013

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Directeur régional
Pour le Directeur de l'Unité
Départementale de Paris

Malang N'DIAYE

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales et conventionnelles ; ni même une reconnaissance de sa conformité au regard des dispositions légales qui président à ses modalités de conclusion.

La validité de tout texte peut être contestée devant le juge judiciaire